

Arrêté préfectoral relatif au renforcement de la sécheresse estivale

Publié le : Lundi 27 Juillet 2026 09:02

Clics : 27



La commune de Lissac est en alerte sécheresse. Pour les secteurs en alerte sécheresse, l'irrigation agricole est autorisée cinq jours par semaine et l'arrosage des espaces verts, terrains de sport, etc. est soumis à des plages horaires d'interdiction. Le remplissage des piscines est interdit (sauf remise à niveau), tout comme le lavage de véhicules chez les particuliers et chez les professionnels (sauf système de recyclage de l'eau).

Arrêté préfectoral :